

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François tenue le 28<sup>ème</sup> jour de septembre 2009, à 19h00 et à la salle communautaire.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, Jeanne D'Arc Simard, Gérald Maltais, Gisèle Lavoie, Suzanne Lapointe, Alain Gazaille, Danièle Tremblay, tous conseillers(ères) formant quorum.

Tous ont reçu l'avis dans les délais prescrits.

Rés. 340909

Ordre du jour

- 1 Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2009
- 2 Adoption des comptes à payer au 28 septembre 2009
- 3 Décompte progressif no 2 – Les Entreprises Jacques Dufour & Fils
- 4 Location entrepôt incendie – Le Versant du Massif – Immobilier
- 5 Offre d'emploi – Déneigement sur appel
- 6 Avis de motion – modification au règlement sur la qualité de vie
- 7 Rapport travaux Le Fief et bénéficiaires des travaux
- 8 Rapport Voirie 2009 – Subvention
- 9 Avis de motion – modification au règlement carrières, sablières ou gravières
- 10 Agent d'immeuble – Vente du presbytère
- 11 Soumission béton patinoire
- 12 Bannière Dominique Maltais
- 13 Servitudes – Aqueduc/Égout Maillard
- 14 Postes 2 et 4 – Comité consultatif de l'urbanisme
- 15 Camion incendie – Les Festivités de l'Anguille
- 16 Déneigement École St-François
- 17 Association Canadienne des maîtres de poste et adjoints
- 18 Autorisation d'achat – Les Festivités de l'Anguille
- 19 Question du public
- 20 Levée et ajournement de l'assemblée

Il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

D'accepter l'ordre du jour tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

Rés.350909

1- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le

14 septembre 2009

Il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2009 est accepté tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

Rés.360909

2- Adoption des comptes à payer au 28 septembre 2009

Il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à la majorité des conseillers(ères) présents :

Que l'analyse des comptes et ses ajouts sont acceptés tels que rédigés et communiqués.

**NOM** **SOLDE**

**FOURNISSEURS REGULIERS**

<b>ALIMENTATION ENTRE MER ET MONTS INC.</b>		
07-09-2009	335295-335335	29.43
	CASSE-CROUTE	
23-09-2009	339159	35.09
	SUCRE-LAIT	
<b>TOTAL</b>		<b>64.52</b>

<b>CHEZ S. DUCHESNE INC.</b>		
18-09-2009	1700184	938.73
	LAINÉ-LATTE-SCÉLLANT	
18-09-2009	1700186	42.97
	AGRAFFE BOLLARD	
21-09-2009	1700395	132.33
	STYROFOAM	
21-09-2009	1700398	15.17
	SCÉLLANT	
22-09-2009	1700528	9.01
	NETTOYANT ÉCOLE	
23-09-2009	1700737	14.63
	POLY	
08-09-2009	1798484	153.49
	GRAINES GAZON ÉCOLE	
16-09-2009	1799609	41.96
	CUBE POMPIERS	
16-09-2009	1799614	5.62
	EAU POTABLE	
<b>TOTAL</b>		<b>1 353.91</b>

<b>PRODUITS SANITAIRES RIVE-NORD</b>		
04-09-2009	49287	240.99
	ARTICLES NETTOYAGE	
<b>TOTAL</b>		<b>240.99</b>

<b>COMMUNICATIONS CHARLEVOIX</b>		
03-09-2009	10191	612.69
	LOCATION	
<b>TOTAL</b>		<b>612.69</b>

<b>DENDROTIK</b>		
20-08-2009	164129	-212.39
	CRÉDIT SUR FACTURE 1	
<b>TOTAL</b>		<b>-212.39</b>

EQUIPEMENT GMM INC.		
15-09-2009	118452	245.92
COPIE MENSUELLE		
TOTAL		245.92
LES EDITIONS JURIDIQUE FD		
27-08-2009	273456	121.91
REVISION LISTE		
21-09-2009	273845	218.62
CODE MUNICIPAL		
21-09-2009	273987	47.25
MISE À JOUR		
TOTAL		387.78
LE GROUPE TREMBLAY LEMIEUX		
01-09-2009	33244	79.01
SERVICE MENSUEL		
TOTAL		79.01
HEBDO CHARLEVOISIEN INC.		
09-09-2009	081940	285.57
APPEL D'OFFRE DÉN.		
TOTAL		285.57
REAL HUOT INC.		
16-09-2009	5090531	581.09
PAVAGE- HAMEAU		
16-03-2009	5090534	5 019.05
COUVERT DE REGARD		
16-09-2009	5090859	231.80
ELECTRICITÉ HAMEAU		
TOTAL		5 831.94
ASSELIN MÉDIA (ISR)		
02-09-2009	94	67.73
HEBERGEMENT		
03-09-2009	RA4904	716.76
ENCRE IMPRIMANTE		
TOTAL		784.49
LOCATIONS GALIOT INC.		
14-09-2009	11525	115.98
MÈCHES		
TOTAL		115.98
LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE		
19-09-2009	4150	67.73
CHASSEURS FIEF		
TOTAL		67.73
MINISTRE DES FINANCES		
19-03-2009	90439	80 539.00
SERVICE DE LA POLICE		
TOTAL		80 539.00
MUNICIPALITE DE ST-HILARION		
16-09-2009	6767	180.46
COLLOQUE 2009		
TOTAL		180.46

NOVICOM 2000 INC.		
01-09-2009	119637	32.73
RADIO MOBILE		
TOTAL		32.73

PESCA ENVIRONNEMENT		
14-09-2009	5493	1 241.63
CERTIFICAT D'AUTORIS		
TOTAL		1 241.63

PIECES D'AUTOS LA MALBAIE INC.		
17-09-2009	2-2150277	36.35
ASPHALTE		
TOTAL		36.35

SOLUGAZ		
01-09-2009	163923	152.77
LOCATION ARGOSHIELD		
TOTAL		152.77

ROULOTTES BAIE ST-PAUL		
16-09-2009	3538	8.98
INTERUPTEUR CUBE		
TOTAL		8.98

NAPA PIECES D'AUTO # 84		
16-09-2009	05084-138385	-25.04
CRÉDIT		
22-09-2009	5084-138739	497.95
CUBE-OUTILLAGE		
TOTAL		472.91

**SOUS-TOTAUX 21 FOURNISSEURS 92 522.97**

**SOUS-TOTAL PAR NO DE G/L  
FOURNISSEURS 92 522.97  
CASSE-CROUTE & LOISIRS**

ALIMENTATION ENTRE MER ET MONTS		
09-09-2009	335034	8.02
CASSE-CROUTE		
TOTAL		8.02

MAXI		
02-09-2009	1703	3.16
MAXI		
TOTAL		3.16

**SOUS-TOTAUX 2 FOURNISSEURS 11.18**

**SOUS-TOTAL PAR NO DE G/L  
FOURNISSEURS 11.18**

**\*\* TOTAUX \*\* 23 FOURNISSEURS 92 534.15**

**GRAND TOTAL PAR NO DE G/L  
FOURNISSEURS 92 534.15**

**AJOUT DE FACTURES SEPTEMBRE 2009**

SOLUGAZ	LOC. OXYGÈNE	179.38 \$
ROCHE LTEE	PLAN D'ENSEMBLE	1 974.60 \$
INFO SERVICE RÉSEAU TEK	VÉR. IMPRIMANTE	67.73 \$
PRODUITS SANITAIRES RIVE-NORD	SAVON À MAIN	60.10 \$
EXC. JEAN-CLAUDE TREMBLAY	LOCATION PELLE	1 185.18 \$
EXC. JEAN-CLAUDE TREMBLAY	LOCATION PELLE	1 523.81 \$
RENOFLEX	ELECTRICITÉ HAMEAU	253.97 \$
TREMBLAY & FORTIN	DOMAINE DU RUISSEAU	419.05 \$
TREMBLAY & FORTIN	DOMAINE DU RUISSEAU	4 721.00 \$
TREMBLAY & FORTIN	HAMEAU DU MASSIF	101.59 \$
LOCATION GALIOT INC.	LOCATION	
MEUNERIE CHARLEVOIX	PULVÉRISATEUR	79.01 \$
LAROUCHE LETTRAGE	CHLORE	31.59 \$
JEAN-LOUIS MAILLOUX	PANCARTE - PAVAGE	56.44 \$
HEBDO CHARLEVOISIEN	TAILLAGES CLÉES	38.33 \$
WURTH CANADA	ECHO	536.16 \$
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE	FOURNITURE GARAGE	84.03 \$
	HAMEAU DU MASSIF	11 287.50 \$
	ARPENTAGE-BORNES	<u>(300.00) \$</u>
TOTAL:		22 299.47 \$

Rés. 370909

3- Décompte progressif no 2 – Les Entreprises Jacques Dufour & Fils

Considérant que le décompte no 2 pour la construction de la rue du secteur D du Hameau du Massif a été reçu et approuvé par M. Guy Rochette de chez Forchemex;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal prend acte du présent décompte et autorise le paiement à Les Entreprises Jacques Dufour & Fils et qui affectera le poste budgétaire numéro 22 35000 521 et au montant de 171 475,32 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Rés. 380909

4- Location entrepôt incendie – Le Versant du Massif – Immobilier

Considérant que le nouveau camion de pompier doit être entreposé pour la saison hivernale;

Considérant que dans les options des lieux pouvant entreposer un tel véhicule sont limitées;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal signera un contrat de location d'espace avec Le Versant du Massif – Immobilier situé au 839, rue Principale, pour loger le camion auto pompe ainsi que le cube incendie dans le garage;

Que les frais de peinture pour la façade de l'édifice, ainsi que les frais d'assurances du bâtiment, seront à la charge du Versant du Massif – Immobilier;

Que les frais reliés aux travaux de mise à niveau primaire du bâtiment, soit l'isolation et autres, ainsi que les frais de chauffage, et les frais de location seront à la charge de la municipalité et viendront imputer le poste budgétaire no : 02 92110 836;

Que les matériaux utilisés qui pourront être récupérés, fassent l'objet

d'une liste qui sera transmise à M. Chagnon du Versant du Massif – Immobilier, afin qu'il en prenne connaissance;

Que le montant demandé par Le Versant du Massif – Immobilier pour la location de l'entrepôt se situera entre 300,00 et 400,00 \$ mensuellement;

Que la location dudit entrepôt, le Versant du Massif – Immobilier nous fournisse une preuve d'assurance;

Que le conseil municipal mandate le maire ou le pro maire, la secrétaire-trésorière ou son adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, tous documents relatifs à la présente;

ADOPTÉE

Rés. 390909

5- Offre d'emploi – Opérateur -Déneigement

Il est proposé par Gérald Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal est autorisé à procéder par appel d'offre pour l'emploi suivant, d'opérateur affecté au déneigement pour la saison 2009/2010;

**Offre d'emploi**

La municipalité de Petite-Rivière-Saint-François offre un poste à temps partiel, sur appel, pour occuper la fonction suivante :

Opérateur/déneigement

Principales tâches

**Travaux publics**

Sous la supervision immédiate du contremaître municipal - exécuter toutes les tâches reliées au service du déneigement :

**Exigences :**

- Détenir obligatoirement un permis de conduire de classe 3.

Serait un atout :

- Détenir un certificat et/ou ayant une facilité dans la conduite d'une rétrocaveuse
- Ayant une facilité dans les relations avec le public.

Faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante :

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François  
1067, rue Principale  
Petite-Rivière-Saint-François  
GOA 2LO

Au plus tard, le 20 octobre 2009, à 16h00.

ADOPTÉE

6- Avis de motion – Règlement sur la qualité de vie

Avis de motion est par la présente donné par Suzanne Lapointe conseillère, de la présentation, lors d'une prochaine séance de ce

conseil, d'un règlement sur la qualité de vie.

Rés. 400909

7- Rapport travaux Le Fief et bénéficiaires des travaux

Considérant les travaux qui ont été effectués au Fief du Massif sur la partie du chemin appartenant à la municipalité, lesquels ont été supervisés par M. Gaétan Boudreault, contremaître et Mme Joane St-Onge, ingénieure;

Considérant que des travaux de déboisement des phases 3 et 4 pour la ligne d'Hydro-Québec au Fief du Massif seront nécessaires.

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal accepte le rapport des dépenses reliées aux travaux effectués au Fief du Massif, ci-dessous représenté;

**TRAVAUX FIEF DU MASSIF 2009**

	PONT	TRAVAUX	T.P.S.	T.V.Q.	TOTAL
ENT. JACQUES DUFOUR		8 357.17 \$	417.86 \$	658.13 \$	9 433.16 \$
ENT. JACQUES DUFOUR		603.99 \$	30.20 \$	47.56 \$	681.75 \$
ENT. JACQUES DUFOUR		627.08 \$	31.35 \$	49.38 \$	707.81 \$
LOCATION GALIOT INC.	37.80 \$		1.89 \$	2.98 \$	42.67 \$
SIGNO TECH		621.48 \$	31.07 \$	48.94 \$	701.49 \$
RENOFLEX		11 003.60 \$	550.18 \$	866.53 \$	12 420.31 \$
RÉAL HUOT		981.03 \$	49.05 \$	77.26 \$	1 107.34 \$
RÉAL HUOT		557.79 \$	27.89 \$	43.93 \$	629.61 \$
RÉAL HUOT	489.98 \$		24.50 \$	38.59 \$	553.07 \$
UAP NAPA		81.18 \$	4.06 \$	6.39 \$	91.63 \$
LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE		665.00 \$	33.25 \$	52.37 \$	750.62 \$
LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE		175.00 \$	8.75 \$	13.78 \$	197.53 \$
JOSEPH AIMÉ GAGNON		5 050.00 \$	252.50 \$	397.68 \$	5 700.18 \$
MULTIS-GESTIONS		249.60 \$	12.48 \$	19.66 \$	281.74 \$
MULTIS-GESTIONS		124.80 \$	6.24 \$	9.83 \$	140.87 \$
MULTIS-GESTIONS		291.20 \$	14.56 \$	22.93 \$	328.69 \$
AUREL HARVEY ET FILS INC.		240.00 \$	12.00 \$	18.90 \$	270.90 \$
AUREL HARVEY ET FILS INC.	2 751.20 \$		137.56 \$	216.65 \$	3 105.41 \$
AUREL HARVEY ET FILS INC.	1 900.00 \$		95.00 \$	149.62 \$	2 144.62 \$
AUREL HARVEY ET FILS INC.	3 129.70 \$		156.49 \$	246.46 \$	3 532.65 \$
AUREL HARVEY ET FILS INC.	3 729.60 \$		186.48 \$	293.70 \$	4 209.78 \$
CHEZ S. DUCHESNES		22.98 \$	1.15 \$	1.81 \$	25.94 \$
CHEZ S. DUCHESNES	60.44 \$		3.01 \$	4.76 \$	68.21 \$
CHEZ S. DUCHESNES		24.47 \$	1.22 \$	1.93 \$	27.62 \$
CHEZ S. DUCHESNES	65.98 \$		3.30 \$	5.20 \$	74.48 \$
CHEZ S. DUCHESNES	82.96 \$		4.15 \$	6.53 \$	93.64 \$
ACKLANDS GRAINGER		245.00 \$	12.25 \$	19.29 \$	276.54 \$
JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR	2 250.00 \$		112.50 \$	177.19 \$	2 539.69 \$
HYDRO VERT		1 800.00 \$	90.00 \$	141.75 \$	2 031.75 \$
AECOM TECSULT INC.		4 937.79 \$	246.89 \$	388.85 \$	5 573.53 \$
JEAN-MARC OUELLET					918.00 \$
ERIC TREMBLAY	6 152.50 \$		307.63 \$	484.51 \$	6 944.64 \$
JEAN-CLAUDE KIROUAC		200.00 \$			200.00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>20 650.16 \$</b>	<b>36 859.16 \$</b>	<b>2 865.46 \$</b>	<b>4 513.09 \$</b>	<b>65 805.87 \$</b>

Que Mme Francine Dufour procèdera à l'envoi des comptes de taxe spéciale aux bénéficiaires des travaux situés dans le secteur du « Le Fief du Massif »;

Que le conseil municipal accepte les travaux de déboisement qui

devront être effectués dans la phase 3 et 4 du Fief du Massif, ceux-ci seront réalisés par Forêt-R.M. inc. au montant de 13 500,00 \$ plus taxes, montant qui viendra affecter le poste budgétaire no : 22 32201 521.

ADOPTÉE

Rés. 410909

8- Rapport Voirie 2009 – Subvention

Considérant les travaux qui ont été effectués sur le chemin de la Martine et le chemin des Vieilles-Côtes, dans le cadre de la subvention à recevoir du Ministère des Transports du Québec.

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal accepte le rapport des dépenses reliées aux travaux effectués sur le chemin de la Martine et le chemin des Vieilles-Côtes, ci-dessous représenté;

**TRAVAUX SUBVENTIONNÉS**

	TRAVAUX	T.P.S.	T.V.Q.	TOTAL
Jean-Claude Kirouac	300.00 \$			300.00 \$
Foresterie Jeannot Bouchard inc.	99.00 \$	4.95 \$	7.80 \$	111.75 \$
Joseph-Aimé Gagnon	9 450.00 \$	472.50 \$	744.18 \$	10 666.68 \$
Les Multis-Bois Bouchard	100.88 \$	5.04 \$	7.94 \$	113.86 \$
Multis-Gestions	374.40 \$	18.72 \$	29.48 \$	422.60 \$
Transport Normand Lavoie	215.00 \$	10.75 \$	16.93 \$	242.68 \$
Réal Huot	1 115.58 \$	55.77 \$	87.85 \$	1 259.20 \$
Chez S.Duchesne	7.96 \$	0.39 \$	0.62 \$	8.97 \$
Chez S.Duchesne	3.98 \$	0.20 \$	0.31 \$	4.49 \$
Salaire Gaetan surveillance				2 639.24 \$
Location camion(87hX70.00\$)	6 090.00 \$	304.50 \$	479.58 \$	6 874.08 \$
Pépine ( 10h X 75.00\$)	750.00 \$	37.50 \$	59.06 \$	846.56 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>18 506.80 \$</b>	<b>910.32 \$</b>	<b>1 433.75 \$</b>	<b>23 490.11 \$</b>

Que Mme Francine Dufour est autorisée à signer les documents afférents au rapport à être transmis au Ministère des Transports pour réception de la subvention au montant de 15 000 \$.

ADOPTÉE

9- Avis de motion – modification au règlement carrières, sablières ou gravières

Avis de motion est par la présente donné par Gisèle Lavoie conseillère, de la présentation, lors d'une prochaine séance de ce conseil, d'un règlement modifiant le Règlement no 422 et ce, pour se conformer aux nouvelles normes adoptées par le gouvernement du Québec.

Rés. 420909

10- Agent d'immeuble – Vente du presbytère

Considérant que le presbytère est à vendre par la municipalité depuis déjà un bon moment;

Considérant qu'il n'y a eu que quelques visites, mais aucune ne s'est démontré intéressé;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal, par voie d'appel d'offre sur invitation, demande aux agents d'immeubles ci-dessous, de fournir à la municipalité leur offre de service pour la vente du presbytère et la visibilité offerte pour la dite vente;

M. Jean-Pierre Hamel de La Capitale  
Mme Manon Bourgault de Remax  
Mme Johanne Simard de Immeubles Charlevoix  
M. Frédéric Bouchard de Royal LePage

Que l'offre de service devra parvenir à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François au plus le 6 novembre 2009, à 16h00.

ADOPTÉE

Rés. 430909

11- Soumission béton patinoire

Considérant que 2 soumissions ont été reçues le 28 septembre 2009, en lien avec l'appel d'offre : « Fourniture de plus ou moins 180 mètres cubes de béton avec fibre », pour le projet de l'aire de jeux multifonctionnelle.

Béton provincial Itée	173,00 \$/m <sup>3</sup>
Béton Dallaire	175,00 \$/m <sup>3</sup>

Considérant que Béton provincial est le plus bas soumissionnaire conforme;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Gisèle Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal retient les services de la plus basse soumission conforme déposée par Béton provincial au montant de 173,00 \$ du m<sup>3</sup> et ce, conditionnellement à la disponibilité des argents pour en assumer les coûts;

Que le conseil municipal autorise Mme Danièle Tremblay, conseillère, à tenir des rencontres avec les propriétaires des entreprises de la localité afin de leur offrir un plan de publicité;

Que le conseil municipal autorise Mme Danièle Tremblay, conseillère, à rencontrer M. Patrick Lévesque, directeur de la Caisse Populaire de la Vallée du Gouffre, afin de lui faire connaître davantage le projet et de voir l'implication financière qui pourrait être offerte par la Caisse Populaire.

ADOPTÉE

Rés. 440909

12- Bannière Dominique Maltais

Considérant que les jeux olympiques 2010 approchent et que Mme Dominique Maltais, résidente de Petite-Rivière-Saint-François, y participera dans l'épreuve de snowboard-cross;

Considérant que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-Françoise est fière, de compter parmi ses résidents une athlète de haut niveau;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal demande à Lettrage Larouche l'impression d'une bannière de 8 pieds x 3 pieds recto-verso, au coût de 350,00 \$;

Que le conseil municipal fera installer la dite bannière, sur le stationnement, coin rue Principale et route 138;

Qu'advenant le gain d'une médaille de Mme Maltais, le conseil municipal autorise l'ajout sur la bannière « Félicitations! » ;

Mme Gisèle Lavoie dépose une motion de remerciement à Mme Justine Côté pour le montage numérique de la dite bannière et ce, à titre bénévole.

(M. Gérald Maltais s'abstient de donner son opinion, compte tenu le lien de parenté avec Mme Dominique Maltais.)

ADOPTÉE

Rés. 450909

13- Servitudes – Aqueduc - Pompes/Égout Maillard

Considérant que la résolution 110708 prévoit l'établissement de servitudes d'égout aux conditions établies dans des protocoles conclus avec les propriétaires concernés;

Considérant l'absence de protocole en regard des servitudes à intervenir avec les propriétaires ci-dessous identifiés;

En conséquence, il est proposé par Gérald Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

Que les servitudes d'égout à intervenir soient établies selon les spécifications suivantes :

<u>Nom(s) du(des) propriétaires</u>	<u>Considération pour l'établissement de la servitude pour l'électricité</u>	<u>Nombre de maisons desservies par la station de pompage</u>	<u>Coût d'électricité annuel</u>	<u>Date de référence</u>
Hélène Garon	500.00\$	1	50.00\$	1 <sup>er</sup> juin 07
Marc Bouchard Éric Bouchard	0.00\$	1	50.00\$	1 <sup>er</sup> oct.07
Joseph-Thomas Bouchard Gérard-Raymond Bouchard				
Chemin de Fer Charlevoix Inc.	0.00\$	N/A	N/A	N/A
Steve Dufour	500.00\$	2	100.00\$	1 <sup>er</sup> oct.06
Francine Côté Oliva Bouchard	500.00\$	2	100.00\$	1 <sup>er</sup> oct.07
André Dufour	500.00 \$	2	100.00\$	1 <sup>er</sup> oct.06

QUE le coût de consommation en électricité sera indexé selon le même taux d'indexation et aux mêmes dates que celles qui seront annoncées par Hydro-Québec;

QUE le maire ou le pro-maire et la secrétaire-trésorière ou son adjointe sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents utiles ou nécessaires aux fins des présentes, incluant les contrats devant Me Claude Léveillé, notaire, aux conditions jugées acceptables.

Rés.460909

Servitudes aqueduc et égout

Il est proposé par Gérald Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents :

QUE la municipalité soit partie à des servitudes d'aqueduc et d'égout, pour ses réseaux d'aqueduc et d'égout, à intervenir avec :

-monsieur Jean-Charles Emond, selon le protocole conclu le 24 mai 2005;

-madame Elena Simard, selon le protocole du 24 mai 2005 (le numéro de lot concerné devant toutefois être corrigé pour correspondre à l'arpentage);

-monsieur Hermel Bouchard (Ptie lot 173) pour une considération de 957.19\$;

QUE la municipalité affecte le terrain de la chapelle de Maillard (Ptie 176), par destination du propriétaire, d'une servitude d'aqueduc et d'égout;

QUE le maire ou le pro-maire et la secrétaire-trésorière ou son adjointe sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents utiles ou nécessaires aux fins des présentes, incluant les contrats devant Me Claude Léveillé, notaire, aux conditions jugées acceptables.

Rés. 470909

14- Poste 2 et 4 – Comité consultatif de l'urbanisme

Considérant qu'à la suite de l'invitation faite à la population à déposer leur candidature pour combler les postes vacants au Comité consultatif de l'urbanisme;

Considérant qu'aucune candidature n'ait été déposée, mis à part l'intérêt de M. Jean-Baptiste Bouchard et M. Serge Bilodeau à renouveler leur mandat;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Alain Gazaille et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal accepte de reconduire M. Jean-Baptiste Bouchard au poste 2 et M. Serge Bilodeau au poste 4, rétroactivement au 14 juillet 2009 au 14 juillet 2011;

Que le conseil municipal dépose une motion de félicitations à l'endroit de MM Jean-Baptiste Bouchard et Serge Bilodeau pour le bon travail effectué au sein du comité et les remercie de l'intérêt porté au développement de notre municipalité.

ADOPTÉE

Rés. 480909

15- Camion incendie – Les Festivités de l'Anguille

Considérant que la population est conviée à participer aux activités des Festivités de l'anguille et qu'il serait opportun de présenter à toute la population le nouveau véhicule incendie lors de la journée du dimanche 11 octobre;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Jeanne D'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal est en accord à l'effet que le nouveau camion d'incendie soit présenté à la population par les pompiers volontaires lors de la journée du 11 octobre 2009 sur le site municipal;

Que le conseil municipal accepte, par la même occasion, de présenter le cube à la population, et de faire préparer une affiche avec la liste des commanditaires ayant contribué à l'aménagement du cube.

ADOPTÉE

Rés. 490909

16- Déneigement École St-François

Considérant que la commission scolaire demande le renouvellement du contrat de déneigement de l'école St-François selon les mêmes conditions que l'année dernière;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal accepte de renouveler le contrat d'entretien d'hiver pour l'école St-François aux conditions exprimées dans le document;

Que le conseil municipal mandate le maire ou le pro maire, à signer pour et au nom de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, tous documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE

Rés. 500909

17- Association Canadienne des maîtres de poste et adjoints

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'Examen stratégique de la Société canadienne de postes recommande de remplacer le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural ou dans de petites villes par de nouvelles règles et procédures qui permettraient, en autres, de remplacer les bureaux de poste publics par des comptoirs postaux exploités par le secteur privé;

CONSIDÉRANT QUE le rapport recommande également de réévaluer la pertinence de la livraison aux boîtes aux lettres rurales;

CONSIDÉRANT QUE ces recommandations, si elles étaient mises en œuvre par le gouvernement fédéral, menaceraient le service postal public de notre collectivité et les emplois qui y sont rattachés et modifieraient fondamentalement la nature du réseau de points de vente au détail et de livraison de Postes Canada;

CONSIDÉRANT QUE le rapport propose que Postes Canada utilise son processus de consultation auprès des collectivités quand elle entend fermer ou rationaliser un bureau de poste ou un comptoir postal et qu'elle serve d'un processus semblable quand elle entend remplacer la livraison à des boîtes aux lettres rurales par un service de livraison à des boîtes postales communautaires, à des boîtes vertes ou à un bureau de poste, bien que ce processus de consultation soit hautement inadéquat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gisèle Lavoie, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents ;

QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François écrive à Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, et demande que le gouvernement maintienne dans notre collectivité le service postal public et les emplois qui y sont rattachés en rejetant les recommandations de l'Examen stratégique qui auraient pour effet :

-de mettre fin au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural et dans les petites villes et d'accorder à Postes Canada la souplesse nécessaire pour fermer des bureaux de poste visés par le moratoire actuel ou pour convertir des bureaux de poste publics en des points de vente privés;

-de réduire la livraison à des boîtes aux lettres rurales sans d'abord examiner les différentes options ou sans consulter les résidents ou les représentants des travailleuses et travailleurs des postes.

QUE nous demandons que le ministre Merrifield consulte la population, les syndicats des postes et d'autres principaux intervenants en vue d'élaborer un processus uniforme et démocratique qui servirait à apporter des modifications fondamentales au réseau de points de vente et de livraison de Postes Canada.

ADOPTÉE

Rés. 510909

18- Autorisation d'achat – Les Festivités de l'Anguille

Considérant que les Festivités de l'Anguille approchent à grands pas, et que des achats seront nécessaires pour assurer le bon déroulement;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par Jeanne D'Arc Simard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents :

Que le conseil municipal autorise le paiement, les achats, la location qui sont nécessaires à la tenue des Festivités de l'Anguille afin de réaliser les activités prévues, les achats sont les divers éléments pour la tenue du souper du samedi soir, le brunch du dimanche matin et le souper du dimanche soir, de même que l'orchestre, les boissons alcoolisées et gazeuses, l'anguille et autres, le poste budgétaire affecté par ces achats sera le 02 70120 621;

Que le conseil municipal accepte d'effectuer le 2<sup>e</sup> et dernier versement pour l'orchestre Élixir qui leur sera remis lors de la soirée du 11 octobre.

ADOPTÉE

Rés. 520909

20- Levée de l'assemblée

À vingt et une heures, trente minutes, la séance est levée sur proposition de Suzanne Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents.

ADOPTÉE

Jean-Guy Bouchard, maire

Francine Dufour, sec.-très.